

LE PRESIDENT DU CONSEIL
CHEF DU GOUVERNEMENT DU DAHOMEY

SOMMAIRE :

Rectificatif

Présenté par
le Directeur
du Personnel,



Rectificatif à l'article 2 du Décret N°9/PC/MFPTAS/
DP.2 du 13 Janvier 1965 portant nomination de M.
SAGBO Cyrille dans le corps national des Secrétaires
Conseillers et Ministres Plénipotentiaires des Af-
faires Etrangères.-

AU LIEU DE :

VU :
LE CONTROLEUR
FINANCIER,


C. MIDAHEUEN.

ARTICLE 2. M. SAGBO Cyrille, titulaire de la licence en
droit et du diplôme de l'Institut des Hautes Etudes d'Outre-
Mer
en qualité de Secrétaire des Affaires Etrangères de 4ème
classe stagiaire et mis à la disposition du Ministre des
Affaires Etrangères.
.....
.....

- ORIGINAL I
- JORD I
- PCG 3
- MFPTAS I
- MFAEP I
- MAE I
- DP 4
- DFP I
- DGF I
- /B I
- DC 2
- CF I
- DI I
- TRESOR I
- INTERESSE I
- PENSIONS I

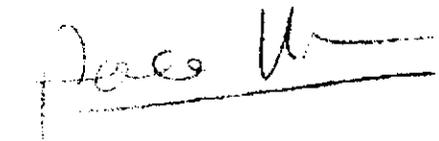
L I R E :

ARTICLE 2.- M. SAGBO Cyrille, titulaire de la licence en
droit et du diplôme de l'Institut des Hautes Etudes d'Outre-
Mer
....., en qualité de Secré-
taire des Affaires Etrangères de 4ème classe et mis à la
disposition du Ministre des Affaires Etrangères, à Cotonou
.....
.....

Le reste sans changement

COTONOU, le 18 MARS 1965

VU :
LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DES AFFAIRES SOCIALES

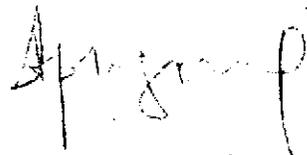


Théophile PAOLETTI.-


J. AHOMADEGBE. TOMBIN

VU :
LE MINISTRE DES FINANCES, DES
AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU PLAN,

VU :
LE MINISTRE DES AFFAIRES
ETRANGERES,


G. LOZES.
F. APLOGAN.